

Questions aux membres de la société civile, militants et les institutions nationales des droits humains (INDH) du Rapporteur spécial sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association

Titre : L'importance des droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association pour un processus de paix juste et inclusif.

Objectif : Renseigner le rapport que le Rapporteur spécial sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association présentera lors de la 78ème session de l'Assemblée générale.

Questionnaire

1. Veuillez décrire et expliquer votre implication dans les processus de paix et de transition démocratique. Expliquez quels types de défis, de risques et d'obstacles vous/les individus ou les groupes avez rencontrés dans l'exercice des droits à la liberté de réunion pacifique et d'association dans ce contexte. (Il peut s'agir de menaces, d'intimidations, de disparitions forcées, d'assassinats, de représailles, de criminalisation, de stigmatisation ou d'autres menaces, restrictions ou attaques en raison d'un engagement perçu ou réel dans le processus de paix).
2. Des groupes ou des militants de la société civile ont-ils été confrontés à des obstacles et à des abus spécifiques ou supplémentaires lorsqu'ils se sont engagés dans le processus de rétablissement de la paix et de transition démocratique dans votre contexte, par exemple en raison de leur sexe, leur appartenance ethnique, leur race ou ethnie, leur religion, leur orientation sexuelle et leur identité de genre, leur âge, leur statut social, ou en raison de l'objet de leur militantisme en rapport avec le processus de paix ? Veuillez expliquer.
3. Quel a été l'impact de ces défis sur votre participation (ou celle de la société civile en général) au processus de rétablissement de la paix et de transition démocratique ? Veuillez tenir compte de tout impact lié au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'âge ou au fait d'appartenir à des groupes vulnérables ou marginalisés. Quel impact cela a-t-il eu sur les résultats de ces processus en termes de garantie d'une paix durable et la mise en place d'une gouvernance démocratique ?
4. Selon vous, quelles mesures/stratégies devraient être mises en œuvre pour surmonter ces obstacles et défis, permettre l'exercice en toute sécurité des droits à la liberté de réunion pacifique et d'association dans le cadre des processus de rétablissement de la paix et de transition démocratique, pour favoriser une participation significative de la société civile ?
5. Veuillez fournir des exemples de stratégies fructueuses entreprises par les autorités concernées, les Nations unies et la société civile, ayant permis de soutenir et créer des espaces sûrs pour les efforts de mobilisation locale et nationale de divers groupes, y compris les femmes



et les jeunes, afin de leur permettre de présenter leurs griefs et leurs attentes à la table des négociations.

6. Veuillez fournir des exemples concrets de la manière dont, grâce à l'exercice des droits à la liberté de réunion pacifique et d'association, la société civile, les militants, les organisations de victimes et les manifestants ont su créer des espaces de dialogue et de réconciliation entre les groupes concernés, et assuré une meilleure protection des droits humains, la justice et l'obligation de rendre des comptes pour les violations graves des droits humains, dans le cadre du processus de paix et de transition démocratique.

7. Selon vous, comment les décideurs politiques, les donateurs et les autres acteurs nationaux et internationaux peuvent-ils promouvoir, faciliter et protéger les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association dans les processus de paix et de transition vers la démocratie ? Veuillez fournir des exemples positifs.

8. Quelles recommandations souhaitez-vous adresser aux Nations unies et aux autres acteurs de la communauté internationale pour renforcer la protection des droits à la liberté de réunion et d'association, pour créer et faciliter l'inclusion significative et sûre de la société civile, des militants et des manifestants tout au long de ces processus de rétablissement de la paix et de transition démocratique ?